

CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS DE COORDINATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION
DE LA CHARENTE

SOMMAIRE

Centre Communal d'Action Social - CCAS.....	2
Centre Hospitalier - Service social.....	3
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente CPAM - Service Mission Accompagnement en Santé - MISAS	5
Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM 16 - PRogramme d'Accompagnement au retour à Domicile - PRADO	7
Communauté 360	9
Pôle solidarités / Direction de l'autonomie / Service médico-social.....	11
Dispositif d'Appui à la Coordination - Plateforme Territoriale d'Appui de la Charente - DAC PTA 16.....	13
EHPAD Hors les murs	15
Equipe Mobile de Gériatrie - EMG.....	17
Centre Hospitalier Camille Claudel - Equipe mobile Psychiatrie Précarité - Permanence d'Accès aux soins de santé - EMPP PASS de psychiatrie.....	19
Equipe Mobile de Réadaptation - EMR.....	21
Equipe Mobile de Soins Palliatifs.....	23
Equipe Spécialisée Alzheimer	26
Espace France Service.....	28
Equipe Mobile de Gérontopsychiatrie GOYA.....	30
Hospitalisation A Domicile - HAD	32
Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs.....	34
Maison départementale des personnes handicapées - MDPH	37
Pôle solidarités / Maisons départementales des solidarités / Territoire d'actions sociales	38
Services d'Aide et d'Accompagnement Domicile - SAAD	40
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS - Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH.....	42
Services sociaux des entreprises - Poste, SNCF et SERSO	45
Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile - SPASAD.....	47
Service de Soins Infirmiers A Domicile - SSIAD	50

Centre Communal d'Action Social - CCAS

Objectif principal

- Information / orientation
- Accompagnement administratif
- Coordination

Missions détaillées

- Accompagnement social des habitants pour des demandes diverses et variées
- Aide aux diverses problématiques
- Service d'aide alimentaire régulière
- Service et domiciliation administrative
- Logements temporaires
- Aide légale / aide facultative

Public

Adultes majeurs seuls ou en couple, sans enfant à charge résidant sur la commune, de 21 ans à 60 ans et plus

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Commune

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage / le voisinage
- Les professionnels : partenaires locaux (service sociale centre hospitalier, MDS, mission locale, etc)

Admission

Démarche personnelle ou d'un tiers

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs
- Travailleurs sociaux

Limites d'intervention

Difficultés dans le cadre de l'accompagnement administratif dues à la difficulté de joindre certains services, le « tout numérique » n'aidant pas. Peu de lignes directes partenaires permettant de pallier ces difficultés.

Centre Hospitalier - Service social

Objectif principal

Assurer un accompagnement social auprès du patient hospitalisé et de son entourage

Missions détaillées

- Assurer une évaluation psycho-sociale de la situation globale du patient, permettant de repérer les problématiques (logement, liens sociaux et familiaux, budget, dépendance, etc)
- Informer / orienter / proposer un soutien psycho-social auprès des patients et de leur entourage
- Accompagner dans les démarches d'accès ou de maintien des droits
- Aider dans leurs démarches et instruire toute mesure en vue d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel.
- Assurer une coordination = lien avec les différents partenaires internes et externes intervenants auprès du patient
- Restaurer l'autonomie des patients et faciliter leur insertion sociale par le biais d'accompagnement de proximité.

Exemples de tâches : Instruire des dossiers, rechercher des documents pour les personnes isolées, suivre les demandes auprès des ESMS et les contacter, soutien à la parentalité, etc.

Public

Le service social intervient dans l'ensemble des services de soins auprès des patients hospitalisés et de leur entourage, ainsi qu'au sein des services des urgences et auprès des résidents des EHPAD.

Exemples de public : personnes avec ou sans perte d'autonomie, mineurs, victimes de violences, majeurs vulnérables, etc.

Les PASS interviennent auprès du public en situation de précarité, éloigné du parcours de soins (droits sociaux, absence de médecin traitant, sans domicile stable, etc.).

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Services sociaux : Les personnes hospitalisées ou reçues peuvent être domiciliées dans le département ou dans un autre département ou pays.

PASS : en fonction du territoire du Centre Hospitalier

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Tout professionnel du sanitaire, social et médico-social
- Tout professionnel interne à l'hôpital dont l'équipe pluridisciplinaire de certains services

Portes d'entrée :

- Contact téléphonique
- Contact physique
- Staff - transmissions

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Service social : Travailleurs sociaux (ASS), agents administratifs, cadre éventuellement
- PASS : ASS/CESF, IDE, psychologue, médecin, secrétaire, cadre de santé

Limites d'intervention

Recherche de logement / d'hébergement d'urgence / ESMS : manque de places (115, ACT, lits halte soins santé) → patients sortent dans la rue ou restent hospitalisés

Problématique de mobilité notamment en milieu rural pour accéder aux soins et services lors de la sortie d'hospitalisation ou après passages aux urgences

Sécurisation du retour à domicile difficile à mettre en œuvre en raison du manque d'effectif ou de place en SAAD (notamment dans les secteurs ruraux) → risque de réhospitalisation récurrent

Pendant l'hospitalisation, les intervenants peuvent se retirer dans la prise en charge à domicile car la situation est trop dégradée ou par manque d'effectif ; rupture dans le parcours de soins en raison des départs de médecin généraliste et de moins en moins de visite domicile

Pour les personnes isolées (avec ou sans troubles cognitifs) pour effectuer les démarches : difficulté pour récupérer les documents à domicile ; pour les personnes sans domiciliation : difficulté pour faire les démarches pour ouvrir ou rouvrir les droits

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente CPAM - Service Mission Accompagnement en Santé - MISAS

Objectif principal

- Information / orientation
- Accompagnement administratif
Accompagner les assurés dans leurs démarches administratives Assurance Maladie : remplir un dossier CSS (quelles ressources, le choix de la mutuelle), réaliser une demande de carte vitale...
- Coordination
La coordination s'entend au sens interne de notre organisme. La MISAS est point d'entrée unique pour les partenaires rencontrant une difficulté avec un assuré au regard des droits assurance maladie et/ou soins. Nous coordonnons l'intervention des différents services pour répondre au besoin.
La coordination peut s'étendre avec les PS, notamment dans l'accompagnement des assurés à la prise de RDV médicaux.

Missions détaillées

- **Réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :**

De difficultés d'accès aux droits assurance maladie (faire valoir un droit CSS, souscrire à une mutuelle avec un contrat adapté aux besoins, démarche carte vitale ou affiliation...)

De renoncements ou de difficultés d'accès à des soins (financière, géographique, temporelle, handicap...)

De fragilité face au numérique (atelier numérique pour utilisation compte ameli)

- **Coordonner les actions à mettre en œuvre sur des dossiers complexes**

Mission de relais transverses au sein de la CPAM et interlocuteur privilégié pour les partenaires face à des situations complexes d'accès aux droits et aux soins

- **Orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexe / vers des partenaires externes**

Public

Tous les assurés de la CPAM de la Charente, sans distinction d'âge, de profil, de pathologies ...

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels : professionnels intervenant auprès de la personne (mission locale, assistante sociale, association...)
- Le médecin traitant et autres professionnels de santé

- Les services internes de la CPAM (accueil, service solidarité, CES ...)

Admission

Critères d'inclusion : Consentement de l'assuré à l'accompagnement

Procédure / Porte d'entrée :

Appel assuré au 3646 ou Saisine transmise au service Mission Accompagnement en santé par le détecteur (envoi mail ou dépôt site partenaires de la CPAM de la Charente)

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

Agents administratifs

Limites d'intervention

Les demandes hors cadre font l'objet d'orientation vers les organismes adéquats, même si un premier niveau d'information peut être donné.

Quant aux démarches administratives, nous n'intervenons que sur le champ Assurance Maladie, mutuelle. Des informations relais sont faites pour les autres types de demandes : MDPH, impôts... ou via des relais privilégiés notamment avec la CAF et le service social de la CARSAT.

Les difficultés de recherche médecin traitant et d'accès aux soins dentaires est une vraie difficulté sur la Charente.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM 16 - PRogramme d'Accompagnement au retour à Domicile - PRADO

Objectif principal

- Information / orientation
- Accompagnement administratif
- Coordination

Missions détaillées

Le PRADO a pour objectif fluidifier le parcours hôpital-ville en améliorant la prise en charge post-hospitalisation. Ainsi, le programme vise à réduire le nombre de ré-hospitalisations à court et moyen termes. Il participe également à réduire les délais d'intervention des professionnels de santé libéraux et les recours aux établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Concrètement, un Conseiller de l'Assurance Maladie (CAM) prend rendez-vous pour le patient avec les professionnels de santé qui le prendront en charge à son retour au domicile. Le PRADO facilite par ailleurs la mise en place des aides sociales jugées nécessaires.

Public

Le PRADO permet d'accompagner les personnes ayant subi une intervention chirurgicale ainsi que les personnes hospitalisées en raison d'une décompensation de leur insuffisance cardiaque ou respiratoire.

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

Les professionnels : équipe médicale hospitalière conventionnée des établissements suivants : CH d'Angoulême, Centre Clinical, CH intercommunal du pays de Cognac, clinique de Cognac, clinique saint Joseph et CH sud Charente

Admission

Critères d'inclusion :

L'éligibilité d'un patient au PRADO est d'abord évaluée par l'équipe médicale hospitalière. L'éligibilité administrative est évaluée en seconde intention par le CAM.

Critères de non-inclusion :

Bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat

Procédure / Porte d'entrée :

L'équipe médicale hospitalière complète une grille d'éligibilité et la transmet à l'équipe des CAM grâce à l'outil ViaTrajectoire.

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

Agents administratifs

Limites d'intervention

L'équipe des CAM reçoit uniquement des demandes relevant de leurs compétences, champ très bien identifié par les partenaires établissements.

Des problématiques inhérentes à notre territoire comme la présence de professionnels, pouvant intervenir à domicile (ex : kiné) peuvent rendre difficile l'organisation des soins post hospitalisations.

La qualité des relations partenariales avec les PS libéraux permet d'apporter cependant une réponse favorable à chaque cas.

Communauté 360

Objectif principal

- Information / orientation
- Accompagnement administratif

L'accompagnement administratif permet aux personnes rencontrant des difficultés avec les démarches administratives d'avoir un accompagnement adapté. Orienter la personne concernée vers les structures locales adéquates afin de l'aider à résoudre cette problématique et ainsi la rendre plus autonome et en meilleure capacité de faire valoir ses droits.

- Coordination

Etablir, organiser et gérer des liens permettant l'optimisation de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social d'une personne dans un parcours de vie. Coordonner la réalisation d'une démarche pluridisciplinaire selon le projet de vie de la personne dans le respect de son auto-détermination.

Missions détaillées

Les communautés 360 ont pour mission d'organiser l'**inconditionnalité de l'accompagnement** apporté aux personnes en situation de handicap et de rompre l'isolement des familles sur tout le territoire.

Quatre missions principales sont confiées aux communautés 360 :

- l'organisation de solutions concrètes au bénéfice des personnes en situation de handicap en privilégiant le milieu ordinaire
- la mise en œuvre d'une démarche d'« aller-vers »
- le soutien à l'expression des personnes en situation de handicap en favorisant leur autodétermination
- la recherche de l'innovation et de la transformation de l'offre

Public

Les C360 s'adressent à l'ensemble des personnes en situation de handicap. Elles peuvent intervenir plus particulièrement auprès des **personnes en situation de handicap et de leurs aidants qui ne parviennent pas à mettre en œuvre leur projet de vie.**

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels – préciser : Santé, médico-social, service à domicile ou en établissement
- Le médecin traitant

Admission

Critères d'inclusion :

Toutes situations en lien avec le projet de vie d'une personne en situation de handicap.

Critères de non-inclusion :

Questions en lien avec un suivi administratif et/ou un traitement de dossier réalisé par un autre acteur.

Procédure / Porte d'entrée :

0800360360

Précisions : Appel entre 9h et 17h du lundi au vendredi

L'utilisateur, les aidants ou le professionnel contacte la plateforme 360. L'écouter de la cellule téléphonique effectue une première évaluation de la situation. Si la situation relève d'une intervention de la Communauté, l'écouter remplit une fiche de liaison et l'enverra à la coordinatrice 360. Cette dernière, en fonction des informations récoltées et des besoins, orientera la situation à un conseiller de parcours pour une évaluation plus affinée des besoins et des modalités d'intervention.

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs
- Travailleurs sociaux
- Infirmiers

Pôle solidarités / Direction de l'autonomie / Service médico-social

Objectif principal

- Information / orientation
Boucle téléphonique (5072) – Accueil téléphonique
- Accompagnement administratif
Information et aide par dossiers (aide sociale à l'hébergement, allocation de placement familial, allocation personnalisée d'autonomie)
- Coordination
Coordination des interventions autour des personnes âgées pour les personnes bénéficiaires de l'APA. Sollicitation des différents dispositifs et orientation vers ces dispositifs (plateforme des aidants, UNA, ...)
- Evaluation

Missions détaillées

- Elaboration des plans d'aides dans le cadre de l'APA, de la grille AGGIR
- Orientation vers les différents intervenants (plateforme des aidants, Monalisa, UNA, ...)
- Si rejet APA, orientation vers les dispositifs d'aide-ménagère (caisse de retraite, aide sociale, ...)
- Agrément des accueillants familiaux et suivi des accueillis

Public

Personnes de plus de 60 ans

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels – préciser :
Service social hôpital, service de soins infirmiers à domicile, service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Le médecin traitant
A travers les demandes en urgence

Admission

Critères d'inclusion :

Être éligible à l'APA

Procédure / Porte d'entrée :

Dossier de demande d'APA / demande d'agrément

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs
- Travailleurs sociaux
- Infirmiers
- Médecins

Dispositif d'Appui à la Coordination - Plateforme Territoriale d'Appui de la Charente - DAC PTA 16

Objectif principal

- Information / orientation
- Accompagnement administratif
- Coordination

Missions détaillées

- Mission 1 = Information et orientation des professionnels et du grand public vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire afin de répondre aux besoins des patients (aide à domicile, place en EHPAD, etc.)
 - Mission 2 = Appui à l'organisation des parcours complexes : apporter une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient
 - Mission 3 = Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination, en apportant un appui opérationnel et logistique aux projets des professionnels
- Le DAC va accompagner :
- Par téléphone (CTA) dans le cadre d'une demande d'information ou d'une coordination ponctuelle
 - Physiquement (CDP Antenne) pour une situation complexe dans le cadre d'une coordination soutenue ou intensive

Public

Tout public sans distinction d'âge ni de pathologie ni de handicap

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Le médecin traitant

Admission

Critères d'inclusion : complexité de la situation = polypathologie, refus de soins et/ou d'aide, isolement social/géographique, épuisement des aidants et/ou des intervenants

Procédure / Porte d'entrée :

Appel téléphonique au 0809 109 109

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

Coordonnateurs de parcours (CDP)

Limites d'intervention

Retrait possible du DAC si intervention d'un SAVS, SAMSAH, EHPAD à domicile (équipe pluriprofessionnelle assurant de la coordination sur la situation globale du patient)

EHPAD Hors les murs

Missions principales

- Coordination de parcours sur l'accompagnement au projet de vie
- Expertise gériatrique et prévention des risques (et gériatrique si médecin gériatre)
- Continuité du lien social / rupture de l'isolement
- Sécurisation du domicile

Actions détaillées

- Dépistage : chutes, dénutrition, troubles cognitifs, troubles de la déglutition, troubles de l'humeur, etc.
- Suivi médical : ordonnances à jour, livraisons des médicaments, accompagnement aux RDV médicaux
- Accompagnement administratif (APA, demandes EHPAD) ou orientation vers l'AS MDS / France Services
- Accompagnement en soins sur un temps limité, lorsque l'équipe professionnelle bénéficie d'un ASG
- Appui de l'équipe intervenant à domicile notamment lorsque la personne refuse le soin
- Hébergement temporaire d'urgence / hébergement de répit pour les aidants
- Rencontres avec les résidents de l'EHPAD, avec les familles : activités, repas, repas thérapeutiques
- Activités de prévention : ateliers cognitifs (numériques et manuels), activités sport adapté (Siel Bleu, ASG), activités sensorielles, ateliers cuisine, prévention routière
- Intervention si nécessaire 24h/24 d'un professionnel du dispositif, lorsque l'équipe professionnelle bénéficie de professionnels adéquats
- Proposition d'un pack domotique : capteurs de lits, détecteur de fumée/CO2/gaz, téléassistance, GPS, chemins lumineux, etc.
- Accessibilité aux bénéficiaires à toutes les prestations de l'EHPAD : repas, activités, animations, conciergerie, PASA

Public

A partir de 60 ans, GIR 1-4 (voire 5 selon le dispositif)

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

2 EHPAD Hors les murs en Charente :

- Vivre@lamaison : Communautés de Rouillac et/ou 20 km autour
- MyArpavie : Jarnac/Cognac

Saisine

Tout professionnel, la personne elle-même et son entourage

Admission

Critères d'inclusion :

Age / GIR / Résidence

Critères de non-inclusion :

Mise en danger immédiate au domicile (fugue, risque suicidaire, etc)

Refus de la personne

Procédure / Porte d'entrée :

ViaTrajectoire ou courrier ou contact téléphonique

→ Visite à domicile

Compétences mobilisables / composition de l'équipe professionnelle

Suivant le dispositif :

- IDEC
- ASG
- Animatrice
- Psychologue
- Médecin coordonnateur
- Ergothérapeute : prestation en libéral
- Psychomotricien
- APA

Limites d'intervention

Appels pour des personnes non bénéficiaires du dispositif pour :

- Organiser le retour à domicile → réorientation vers le service social du CH/ Cadre de santé
- Constituer des dossiers de demande d'EHPAD → réorientation vers ViaTrajectoire + médecin traitant pour la partie médicale

Demande de faire ou accompagner pour les courses → réorientation vers un SAD ou transport assuré par l'IDEC

Equipe Mobile de Gériatrie - EMG

Missions principales

Evaluation intra-hospitalière et extra-hospitalière → repérage des fragilités en amont de l'évaluation
Conseil, information auprès du patient et de son entourage
Suivi du patient notamment pour les situations les plus fragiles
Etablissement de liens / coordination entre les différents intervenants au domicile
Participation à l'orientation du patient → répondre aux besoins des patients, organisation de la sortie d'hospitalisation, réflexion éthique dans la prise en soin du patient
Formation, information auprès du personnel soignant / aidants : diffusion des bonnes pratiques gériatriques
Gestion du quotidien : création de nouveaux documents, gestion de la file active

Public

Patient à partir de 75 ans (en règle générale), identifié en situation de fragilité = troubles de la marche, chute à répétition, perte d'autonomie, troubles cognitifs, isolement socio-familial, troubles psycho-comportementaux
Intervention sur tous les lieux de vie de la personne : domicile, EHPAD ou ESMS, familles d'accueil

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

4 EMG

- Cognac : Ouest Charente
- Confolens : Charente Limousine
- Barbezieux : Sud Charente
- Au sein du Centre Hospitalier d'Angoulême : AGE

Saisine

Toute personne connaissant la personne âgée
→ aidants familiaux/professionnels, libéraux, professionnels des centres hospitaliers, médecins coordonnateurs EHPAD, etc.

Admission

Critères d'inclusion

Accord du patient ou de son représentant légal
Critères de fragilité

Porte d'entrée :

Fiche d'appel en interne au sein du Centre Hospitalier
Contact téléphonique et mail pour l'extérieur
Prise de contact lors de l'hospitalisation ou lors du passage des urgences
Participation au STAFF : validation de l'intervention de l'EMG

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Médecin gériatre
- IDE
- Psychologue
- Diététicien
- Cadre de santé
- Ergothérapeute

Intervention si possible en binôme en extra

Limites d'intervention

Patients hospitalisés résidant en dehors du secteur d'intervention de l'EMG → contact avec l'EMG où réside le patient ou orientation vers un autre dispositif (DAC) si le territoire n'est pas pourvu d'EMG

Intérêt de Paaco-Globule pour la communication

Centre Hospitalier Camille Claudel - Equipe mobile Psychiatrie Précarité - Permanence d'Accès aux soins de santé - EMPP PASS de psychiatrie

Objectif principal

- Information / orientation
- Coordination

Missions détaillées

- Repérer les troubles psychiques et évaluer les besoins en santé mentale des publics précaires et migrants primo-arrivants sur le territoire de la Charente.
- Coordonner les parcours de soin, évaluation, orientation afin de prévenir les situations de crise.
- Accompagnement physique dans les démarches sanitaires et sociales.
- Soutenir les acteurs de 1ère ligne (médiateurs, écoutants téléphoniques, travailleurs sociaux...): réunions d'aide aux aidants, information et sensibilisation aux thématiques de Santé mentale.
- Améliorer la mise en place des soins en ouvrant rapidement les droits sociaux des usagers (PUMA, CSS, RSA, AME ...)

Public

Public précaire et primo-arrivant

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels
- Le médecin traitant

Toute personne en lien avec une personne en souffrance psychique précaire ou primo-arrivant peut contacter l'EMPP-PASS PSY.

Admission

Critères d'inclusion :

Être précaire, être primo-arrivant, en souffrance psychique souhaitant rencontrer un professionnel de santé

Critères de non-inclusion :

Personne étant dans le droit commun

Procédure / Porte d'entrée :

Appeler au 05.45.95.21.37.

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Assistante de service social
- Infirmiers en psychiatrie
- psychologue
- Médecin généraliste
- Cadre de santé
- assistante médico-administrative

Equipe Mobile de Réadaptation - EMR

Objectif principal

Concourir au maintien à domicile ou au retour à domicile → Information, orientation et coordination
Favoriser l'accès aux droits

Missions détaillées

- Coordination spécialisée autour de la réadaptation, dans le cadre de l'accompagnement administratif et social
- Coordination dans le parcours de soin
- Information et orientation
- « Formation » auprès des patients et des aidants familiaux et professionnels sur les conséquences des pathologies, l'utilisation de certaines aides techniques
- Conseils par rapport à la vie quotidienne

Principe de subsidiarité dans le cadre de l'accompagnement social

Public

Pas distinction d'âge pour EQLAAT - EMR prise en charge adultes seulement
Toutes problématiques pouvant entraîner un handicap temporaire, évolutif ou définitifs.
Patients ayant principalement des affectations neurologiques acquises

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département
Intervention dans les lieux de vie de la personne : domicile, famille d'accueil, ESMS

Saisine

Tous professionnels : médecins traitants, plateforme des aidants, DAC, etc.

Admission

Critères d'inclusion :

Accord de la personne
Profil et demande adaptés

Critères de non-inclusion :

Patient déjà accompagné par un service bénéficiant d'un ergothérapeute

Procédure / Porte d'entrée :

Formulaire de demande d'intervention

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Médecin de médecine physique et de réadaptation
- Assistante sociale
- Ergothérapeutes
- Secrétaire

Limites d'intervention

Pas d'accompagnement à long terme → orientation / passage de relais vers les SAVS, MDS, CCAS, CARSAT, MSA

Coordination des aides humaines / dans les démarches : MDPH / CD / Mandataire judiciaire / DAC / SSIAD → mise en retrait de l'EMR et qui fait quoi ?

Exemple : appel pour une problématique de logement et l'interlocuteur a déjà eu trois professionnels en amont

Equipe Mobile de Soins Palliatifs

Missions principales

- Information / orientation
- Soutien et conseils / appui thérapeutique auprès des patients, de leur entourage et des soignants
- Accompagnement administratif
- Coordination
- Formation auprès des professionnels et grand public
- Recherche

Missions détaillées

Equipe pluriprofessionnelle qui se déplace auprès du patient, des proches et des soignants à domicile, en établissement sanitaire (hôpitaux) et médico-sociaux (USLD, EHPAD, IME, ESAT, MAS, FAM)

L'EMSP ne fait aucune prescription médicale de soins (à titre exceptionnel), la responsabilité de ceux-ci incombe au médecin qui a la charge du patient ou de la structure qui fait appel à l'EMSP.

Auprès des patients :

- Rencontrer le patient pour évaluer au mieux ses besoins et de faire des propositions adaptées,
- Soulager la douleur physique et morale,
- Améliorer la prise en soins des autres symptômes liés à la maladie (troubles digestifs, gêne respiratoire, anxiété, dépression)
- Ecouter, accompagner et apporter un soutien psychologique et social,
- Informer les patients de ses droits, aide à la rédaction des directives anticipées

Auprès des proches :

- Délivrer une information, des conseils pratiques, proposer des aides humains et matérielles,
- Apporter une aide, une écoute active, un soutien psychologique et social
- Proposer un accompagnement de deuil (soutien psychologique et/ou accompagnement social)

Auprès des professionnels :

L'EMSP exerce une activité transversale au sein des établissements de santé. Elle exerce un rôle d'expertise, de conseil et soutien auprès des équipes soignantes des services et participe à la diffusion de la démarche palliative.

- Proposer des conseils thérapeutiques et en soins infirmiers,
- Proposer une aide à la prise en compte de la dimension psychologique,
- Proposer un temps de concertation, d'analyse autour de la prise en soins, ainsi qu'un temps de soutien et de formation
- Faciliter la coordination des professionnels : établir un lien avec les différents acteurs du domicile (IDEL, médecin traitant, SAAD, SSIAD, HAD, etc...), de l'hôpital ou des structures médico-sociales,
- Faciliter le questionnement autour du respect des droits du patient et la réflexion éthique

Public

L'équipe mobile de soins palliatifs accompagne toutes personnes (enfants/adultes) ayant une maladie grave et évolutive, étant en situation palliative (cancers, maladie neurodégénératives, insuffisances d'organes...).

Indicateurs : dégradation de la qualité de vie, prise en charge complexe, stade avancé

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

3 EMSP :

- Hôpitaux de Grand Cognac – Site de Châteauneuf : EMSP de l'Angoumois
 - Entre Rouillac, Claix, Villebois-Lavalette, Souffrignac, Sauvagnac, Maine de Boixe
- Centre Hospitalier Sud Charente : EMSP Sud Charente
 - Entre Bréville, Cognac, Barbezieux, Montmoreau, Chalais et Saint Séverin
- Centre Hospitalier de Ruffec : EMSP Nord Charente (Accompagnement)
 - Entre Etagnac, Confolens à Montemboeuf

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels : IDEL, travailleurs sociaux, SSIAD
- Le médecin traitant
- Structures médico-sociales

Toujours avoir l'accord du médecin traitant ou médecin spécialiste **prenant en charge le patient**

Admission

Critères d'inclusion :

Tout patient étant atteint d'une maladie grave et évolutive

Principalement quand l'accumulation des besoins rend complexe la démarche d'accompagnement : élaboration du projet de soin le plus adapté, priorisation et coordination des interventions.

Cf outils de décision échelle Pallia10.

Critères de non-inclusion :

La non-adhésion du patient à la mise en place de l'EMSP.

Procédure / Porte d'entrée :

Toute personne peut faire appel à EMSP (patient, entourage, soignant) après accord / information du médecin traitant ou spécialiste qui suit le patient.

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs (secrétaire médical / cadre de santé)
- Travailleurs sociaux (assistante sociale)
- Infirmiers
- Psychologue

- Médecin

Limites d'intervention

Interpellation tardive de l'EMSP → Intervention trop tardive, parfois décès de la personne

Délai d'attente pour intervenir → de plus en plus de contacts téléphoniques pour pallier ce délai d'intervention / moins de visites en binôme

Situations de plus en plus complexes : situation familiale et sociale dégradées, manque de capacité des structures (SAAD, SSIAD, HAD, etc), manque de médecin traitant → Difficultés pour répondre aux exigences / besoins des personnes

Difficultés pour accéder à des hospitalisations directes → Passage aux urgences non adaptées, voire décès du patient aux urgences ou utilisation de la fiche signalement SAMU (pas toujours efficace et méconnue)

Equipe Spécialisée Alzheimer

Objectif principal

Prise en soins des patients atteints de maladies neuro-dégénératives à un stade modéré ou débutant et de leur entourage à domicile.

Missions détaillées

- Maintenir la participation dans les actes de la vie quotidienne en accompagnant dans la mise en place des stratégies d'actions adaptées
- Limiter la progression des troubles et renforcer les capacités physiques et cognitives préservées
- Accompagner l'entourage : apporter un soutien, informer, conseiller sur la pathologie et ses répercussions pour développer le savoir-faire et le savoir-être des aidants (et de l'aidé)
- Faire du lien entre professionnels durant la prise en charge et pour la prise de relais après intervention de l'ESA

Public

Tout public présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée dont le diagnostic a été posé par un spécialiste

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Précisions : 2 ESA

- Mutualité : Sud et Ouest Charente / Angoumois et Horte et Tardoire
- Mémoire de porcelaine Soins 16 (ADMR) : Nord Charente et Charente Limousine

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels : gériatres, neurologues
- Le médecin traitant
- Autres : DAC, Conseil Départemental, Plateforme des aidants

Admission

Critères d'inclusion :

- Diagnostic posé par un spécialiste : gériatre ou neurologue
- MMS > ou égal à 15
- Personne vivant à domicile, en famille d'accueil ou résidence autonomie/séniors
- Prescription médicale

Critères de non-inclusion :

- Maladie trop avancée

- Hébergement en ESMS

Procédure :

Liste d'attente

Accompagnement sur 12 à 15 séances renouvelable tous les ans (prise en compte tous les ans des critères d'inclusion) – une heure par semaine

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs
- IDE de coordination
- Ergothérapeutes
- Assistant de Soins en Gérontologie (ASG)

Limites d'intervention

Patients ayant un MMS < 15

Difficulté de pose de diagnostic : refus du patient, difficulté d'accès à la consultation

- Orientation vers les spécialistes, médecins traitants et partenaires locaux
- Prise en compte du contexte et des possibilités d'autonomie de la personne

Intervention limitée dans le temps

- Plusieurs séances pour créer le lien, la relation de confiance, avant de pouvoir travailler sur les objectifs → objectifs parfois non atteints à la fin des 15 séances
- Difficulté pour la mise en place d'un relai adapté (accueil de jour, SAD, associations locales, etc.)

Délai d'attente assez long car :

- Difficulté pour obtenir toutes les informations administratives et documents en amont de la prise en charge
- Les spécialistes peuvent transmettre la prescription médicale au patient et à son entourage. Ces derniers doivent alors faire les démarches pour contacter l'ESA, mais ne font pas toujours le nécessaire

Dégradation de la situation + sentiment d'abandon pour l'entourage après le diagnostic

- Orientation vers la Plateforme des aidants et/ou DAC

Méconnaissance sur l'intérêt des diagnostics / orientation / interventions précoces

- Information auprès des partenaires libéraux et institutionnels : intérêt de l'intervention de l'ESA avant la mise en place des aides à domicile

Espace France Service

Objectifs principaux

Information / orientation

Facilitation et accompagnement administratif

Coordination sur les situations individuelles et sur des actions collectives à destination du public

- Accompagner dans les démarches si possible vers l'autonomie

Missions détaillées

- Reformuler la demande → diagnostic
- Informer, conseiller
- Favoriser l'accès aux droits
- Orienter vers l'administration compétente quand la situation est bloquée
- Compléter les documents administratifs
- Assurer de la médiation numérique (informer, former, faire)
- Informer sur l'utilisation des outils de communication
- Aider dans la lecture et la compréhension des courriers

Public

Accueil de tout public (mineurs/adultes)

Conditions d'intervention

Les personnes se rendent directement au sein du service

Aucune restriction géographique

Compétences mobilisables

- Conseillers numériques (mobiles) : animation d'ateliers pour rendre autonomes les usagers sur le numérique
- Agents France Service
 - Les deux professionnels assurent de l'accueil, orientation, information et accompagnement administratif
- Permanences d'institutions : Impôts, Infos droits, APV, Service de la ville pour l'insertion, AFPA, Maison des Ados, UDAF, Mission Locale, CAF, CPAM, agence intérim, SAUR, ADIE, SPIP, associations locales, CAUE

<https://conseiller-numerique.gouv.fr/#ancre-themes>

Limites d'intervention

Substitution aux autres services :

- Orientation des institutions vers l'Espaces France Services en raison :
 - de l'amplification de la dématérialisation dans les démarches

- du besoin d'accompagnement individuel administratif (« réflexe » d'orienter systématiquement)
- Déficit de travailleurs sociaux sur le territoire
- Difficulté d'accessibilité pour les citoyens : contact les institutions par téléphone et/ou en accueil physique (mécontentement des citoyens)

Difficulté pour certains citoyens à se déplacer sur le territoire et donc au sein des EFS → déplacements au domicile si possible des conseillers numériques

Démarches administratives fastidieuses et longues → Cela demande du temps et de l'énergie
Si un accueil dure trop longtemps → prise de RDV → délai d'attente parfois de quelques semaines

Manque de contacts avec certaines institutions pour informer correctement et faciliter les démarches : URSSAF, retraites complémentaires, Préfecture, MDPH, etc.

Multiplicité des tâches dans tous les domaines de la vie quotidienne (demande refusée : achat de billets d'avion)

Equipe Mobile de Gérontopsychiatrie GOYA

Missions

Evaluation psychique auprès des personnes 70 ans et plus, en période de souffrance psychique lié au vieillissement (évaluation extrahospitalière)

Information et orientation

Accompagnement de courte durée durant la crise (pas de suivi à moyen terme)

Réorientation du patient vers le CMP si cela est nécessaire

Aide au soutien aux aidants professionnels et familiaux

Public

Personne à partir de 70 ans, non connue du CHCC, sans trouble cognitif diagnostiqué

Intervention sur tous les lieux de vie de la personne : domicile, EHPAD ou ESMS, familles d'accueil

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

Toute personne qui connaît la personne âgée

- o Aidants familiaux/professionnels, libéraux, professionnel des centres hospitaliers, médecin coordonnateurs EHPAD, etc.

Admission

Critères d'inclusion

Accord du patient pour l'accompagnement

Critères de non-inclusion

Refus du patient

MMS <20

Personne ayant une pathologie neurodégénérative évoluée ou pathologie psychiatrique vieillissante

Porte d'entrée

Fiche d'orientation unique GOYA/CMP/UAO

Contact téléphonique et mail

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Médecin psychiatre (en soutien auprès de l'équipe, lien avec les médecins)
- IDE
- Psychologue
- Assistante sociale

- Cadre de santé
- Secrétaire

Intervention si possible en binôme IDE/Psychologue

Limites d'intervention

Communication au cas par cas plus constructive qu'aux réunions de coordination gériatrique (intervention sur tout le territoire)

Intérêt de Paaco-Globule pour la communication

Hospitalisation A Domicile - HAD

Objectif principal

Coordination

Effecteur de soins : Aides-soignantes, psychologue en interne, IDE libéraux

Missions détaillées

L'Hospitalisation à domicile (HAD) permet **d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement**. Elle assure, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés. Les soins délivrés en hospitalisation à domicile se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur **complexité**, leur **durée** et la **fréquence des actes**.

Public

Quel que soit l'âge

En fonction de l'état de santé et des besoins

Vivant à domicile ou en établissement social ou médico-social (EHPAD, MAS, FAM, EHPA, IME ...).

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

- Le médecin traitant
- Autres : Les établissements de santé, les ESMS, les SSIAD ...

Admission

Critères d'inclusion :

L'HAS a développé ADOP-HAD, un outil d'aide à la décision d'orientation des patients en HAD.

<https://adophad.has-sante.fr/adophad/>

Procédure / Porte d'entrée :

Demande au service des admissions

Prescription médicale

Demande par ViaTrajectoire pour les CH

Demande par fiche pour les autres professionnels/établissements

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs, secrétaire médicale, cadre
- Travailleurs sociaux

- Infirmiers : IDE de coordination
- Aides-soignantes
- Médecins
- Pharmacien, préparateur en pharmacie, logisticien, psychologue, technicienne de l'information médicale

Limites d'intervention

En lien avec la situation

Situation au domicile ne permettant de garantir la sécurité des prises en soins et du personnel → orientation vers le DAC

Les limites peuvent être l'isolement social si les soins nécessitent une surveillance continue.

Dégradation de la situation sociale des charentais

En lien avec la ville

La démographie médicale en baisse sur le département est problématique pour la coordination → impact sur le suivi médical, pas de visite à domicile, manque de réactivité par manque de temps ou d'information (exemple : non informé de l'hospitalisation)

En lien avec les centres hospitaliers

Sorties d'hospitalisation très problématiques, notamment au CHA et HDG : ordonnances non préparées, manque d'évaluation sociale, manque d'information auprès des familles, patient déjà sorti
Professionnels internes au CH / mandataires judiciaires non informés des ressources sur le territoire : besoin d'intégrer ces informations dans la formation

Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs

Objectif principal

Exercice de mandats judiciaires (protection des biens et protection de la personne)

Missions détaillées

Les MJPM figurent sur la liste des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) reconnus sur le département de la Charente. Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, la MJPM exerce les mesures que lui confient les juges des tutelles :

- Mesures de type temporaire : la sauvegarde de justice ;
- Mesures d'assistance et de conseil : la curatelle (simple ou renforcée) ;
- Mesures de représentation : la tutelle ;
- Mesures d'accompagnement judiciaire

A la suite d'un jugement ou d'une ordonnance du juge des contentieux et de la protection, assister ou représenter une personne dans les actes administratifs, financiers, patrimoniaux et dans le cadre des actes relatifs à sa personne (en assistance ou en représentation également)

Public

Majeurs bénéficiant d'une mesure de protection ordonnée par le juge des contentieux et de la protection (JCP)

Toute personne majeure présentant des altérations du jugement évalués par le juge (présentant une altération des facultés personnelles évaluées par un médecin inscrit et habilité à faire ce type d'expertise).

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Circuit de la demande de protection (requérant)

L'ouverture d'une mesure de sauvegarde de justice, de tutelle ou de curatelle peut être demandée, au juge des contentieux de la protection, par les personnes suivantes :

- Personne à protéger elle-même
- Personne avec qui le majeur vit en couple (c'est-à-dire l'époux(se), le concubin(e), le partenaire)
- Parent ou allié : Personnes liées par des liens résultant du mariage et non du sang (par exemple, beau-frère belle-mère)
- Personne entretenant avec le majeur des liens étroits et stables (exemple : un ami)
- Personne qui exerce (déjà) une mesure de protection juridique (tuteur ou curateur)
- Procureur de la République. Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi. de lui-même (sans sollicitation préalable) ou à la demande d'un tiers (par exemple, médecin, directeur d'établissement de santé, travailleur social, ...)

La demande (requête) s'effectue à l'aide d'un formulaire. Une fois rempli, le formulaire et l'ensemble des pièces doivent être adressés au juge des contentieux de la protection du tribunal judiciaire dont dépend le lieu de résidence du majeur à protéger ou au parquet, avec l'obtention obligatoire d'un certificat médical circonstancié établi par un médecin expert pris sur la liste établie annuellement par le Procureur de la République.

Pour décider si une personne majeure doit bénéficier d'une mesure de tutelle ou de curatelle, le juge doit auditionner la personne concernée et la personne à l'origine de la demande. L'audition n'est pas ouverte au public (huis clos), et se déroule, en principe, au tribunal du domicile du majeur protégé ou à protéger. Une fois les auditions passées, le juge doit traiter la demande dans les 12 mois où il en a été saisi.

Une fois l'instruction du dossier terminée, le juge le transmet pour avis au procureur de la République. Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi, au moins 1 mois avant la date fixée pour l'audience. La mesure est proportionnée et individualisée en fonction du degré de perte des facultés personnelles de l'intéressé (physiques et psychologiques). Sous peine d'irrecevabilité, la demande doit être traitée par le juge dans les 12 mois qui suivent sa saisie.

Désignation

Le juge des contentieux et de la protection
Le service civil du parquet

Accompagnement sur la mesure

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur et son patrimoine. Elle lui permet d'être conseillé et/ou d'être accompagné pour les actes importants (comportant un engagement comme un emprunt, une vente de bien immobilier). La durée de la mesure est fixée par le juge pour une durée de 5 ans maximum, renouvelable pour 5 ans ou plus. Il existe 3 types de curatelle (simple, renforcée, aménagée) qui limitent plus ou moins les actes que la personne à protéger peut exécuter.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur : la représente dans les actes de la vie courante. Il existe 3 types de curatelle (simple, renforcée, aménagée) qui limitent plus ou moins les actes que la personne à protéger peut exécuter. Le juge des contentieux de la protection fixe la durée de la mesure. Elle est limitée à : 5 ans ou 10 ans si l'altération des facultés personnelles de la personne sous tutelle ne pourra manifestement pas connaître une amélioration selon les données acquises par la science.

La sauvegarde de justice accompagné d'un mandat spécial (qui fixe le cadre des missions du mandataire) est une mesure de protection de courte durée. Elle permet à un majeur d'être représenté ou assisté pour accomplir certains actes de la vie courante. Il existe 2 types de mesures de sauvegarde de justice : une médicale et une judiciaire (prise par le juge). Cette mesure ne peut pas dépasser 1 an. Elle est renouvelable une fois par le juge des contentieux de la protection.

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Mandataire judiciaire
- Assistant mandataire
- Juriste
- Comptable
- Agents administratifs
- Travailleurs sociaux

Limites d'intervention

Nos difficultés proviennent souvent des mauvaises connaissances par les familles, les proches et/ou certains partenaires des limites de nos interventions. Celles-ci sont par nature déjà différentes en fonction des mesures de protection exercées (curatelle simple, renforcée, tutelle, ...), et bien souvent différentes de l'image ou de l'attente que peuvent s'en faire les uns ou les autres.

Le mandat judiciaire qui nous permet de reprendre la main de la gestion administrative, financière et patrimoniale a toutes ses limites quant au volet de la protection de la personne. En effet, le rôle du mandataire est de respecter et faire respecter la volonté des personnes tout en étant dans une évaluation permanente de ses capacités à décider.

Par ailleurs, la mise en place d'une mesure de protection ne décharge en rien la mission des travailleurs sociaux qui doivent continuer leurs missions en concert avec le mandataire.

Il y a une nécessité fondamentale de travailler avec des tiers partenaires pour évaluer une situation et accompagner une personne.

Maison départementale des personnes handicapées - MDPH

Objectif principal

- Information / orientation
 - Accueil physique et téléphonique
- Accompagnement administratif
 - Aide au renseignement des formulaires relatifs à la prise en charge et la compensation du handicap
- Coordination
 - Mise en relation, orientation en fonction du besoin de la personne en situation de handicap et de son environnement
- Evaluation

Missions détaillées

- Elaboration de la grille GEVA et plan d'aide PCH. Etude et gestion des dossiers administratifs (AAH, CMI, RQTH, AESH, AEEH, ...)
- Réponse accompagnée pour tous (RAPT) et insertion professionnelle

Public

Personnes en situation de handicap

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département

Saisine

La personne elle-même / représentant légal
L'entourage

Admission

Critères d'inclusion :

Être porteur d'un handicap

Procédure / Porte d'entrée :

Formulaire de demande de prestation

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs
- Travailleurs sociaux
- Infirmiers
- Médecins

Pôle solidarités / Maisons départementales des solidarités / Territoire d'actions sociales

Objectif principal

- Information / orientation
 - Accueil physique et téléphonique
- Accompagnement administratif
 - Sur les missions relevant de l'accompagnement social réalisé par l'assistante sociale
- Coordination
 - Entre intervenants ou services
 - Pôle prévention insertion
- Evaluation

Missions détaillées

- Intervention médico-sociale globale ou spécifique :
 - PMI
 - Bénéficiaire RSA
 - Tout public : financier / administratif
 - Aide sociale à l'enfance
 - Personnes âgées : administratif / logement / financier

Public

Tout public

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

- Département
 - Territoires → selon l'adresse

Saisine

La personne elle-même / représentant légal

Admission

Critères d'inclusion :

Souhait de bénéficier d'un accompagnement

Procédure / Porte d'entrée :

Demande de l'individu ou signalement lié à la protection de l'enfance

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs

- Travailleurs sociaux
- Infirmiers
- Médecins

Services d'Aide et d'Accompagnement Domicile - SAAD

Objectifs principaux

- Prestation de service d'aide à domicile
- Information / orientation
- Coordination

Missions détaillées

- Interventions à domicile dans le cadre du service prestataire, allant de l'aide au lever/coucher, toilette, habillage, préparation et aide à la prise des repas, aux tâches ménagères, courses, aide à la mobilité, l'accompagnement à la vie sociale
- En fonction des situations : Conseils, informations, orientations
- Être à l'émergence de la coordination ou sollicité dans le cadre de cette coordination
- Aide à l'aidant
- Prestation éventuellement : téléassistance (Vitalliance, Sénior Compagnie), trachéotomie (Vitalliance), portage de repas (ADMR), garde d'enfant (AFC, Parenteo)

Intervention en service prestataire ou en service mandataire

Public

Tout public, sans distinction d'âge ni de pathologie

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Très variable en fonction du service : du niveau départemental aux EPCI

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Les professionnels (voir liste ci-dessous)
 - MDPH
 - CD 16
 - Caisses de retraite
 - SSIAD
 - Mutuelles
 - Centres Hospitaliers
 - Médecins
 - Infirmiers
 - Référents sociaux
 - Associations spécialisées : AFM, APF, etc.
 - DAC
- Le médecin traitant

Admission

Porte d'entrée :

Aucun critère d'entrée n'est nécessaire.

Service accessible à tout public, nécessitant ou souhaitant un service d'aide à domicile

Limite de compétence en fonction de la pathologie ou du niveau de dépendance de la personne (orientation vers un SSIAD)

Si pas de place, liste d'attente

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs / assistantes techniques / responsables de secteur : planification, évaluation à domicile, accueil, coordination, management des équipes
- Aides à domicile / auxiliaires de vie : accompagnement au quotidien
- Direction

Limites d'intervention

Demandes inadaptées à destination des aides à domicile → se référer au guide mutualisé des limites d'intervention

Sorties d'hospitalisation ne relevant pas d'un SAAD, non préparées (pas de matériel, pas d'intervenant)
→ aller-retour ville-hôpital plus fréquents, liens plus compliqués entre partenaires en raison du contexte sanitaire

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS - Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH

Mission principale

Maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile

SAVS / SAMSAH :

- Evaluation des compétences
- Accompagnement favorisant la socialisation et l'inclusion (loisirs, vacances, emploi, logement)
- Accompagnement technique
- Accompagnement administratif
- Sensibilisation du handicap vers le milieu ordinaire
- Information / orientation
- Coordination : se mettre en lien et faire le lien entre professionnels gravitant autour de l'utilisateur, solliciter de nouveaux partenaires en fonction des besoins repérés

SAMSAH : En plus, soutien à l'accompagnement psycho-médico-social vers le soin (soin global) / régulation par un médecin du service

Missions détaillées

- Promouvoir l'autonomie de l'utilisateur en fonction de ses attentes vis-à-vis du service et de ses capacités :
 - En évaluant ses compétences
 - Par une évaluation et un apprentissage des compétences (certains services proposent un accompagnement dans les activités de la vie quotidienne)
 - En développant sa participation sociale (sorties, ateliers)
 - En favorisant la continuité de ses soins : accompagner chez les professionnels libéraux, puis favoriser l'autonomie de la personne en recherchant si besoin des soutiens pour la prise de relais
 - Et en garantissant sa protection (vigilance sur les abus, maltraitance au regard de la vulnérabilité du public)
- Soutenir les relations avec l'environnement social, familial voire professionnel (soutien aux aidants)
 - En accompagnant les relations affectives et sexuelles
 - En soutenant la parentalité

Selon le service, ces activités peuvent ne pas être toutes proposées, en fonction du public accueilli, des spécificités du territoire et de la mission du service

Importance de la prise en compte du souhait de la personne

Selon les besoins de la personne, accompagnement sur quelques années (2-4-6 ans), voire davantage

Liste d'attente de 6 mois, voire 2 ans

Public

- En situation de handicap à partir de 18 ans (sans limite d'âge si le handicap a été reconnu avant 60 ans)
- Vivant à domicile

Spécificité du public accompagné en fonction du service :

- Handicap psychique (trouble de la personnalité, schizophrénie, troubles bipolaires, psychoses)
- Handicap moteur
- Handicap sensoriel
- Lésions cérébrales acquises (AVC, traumatisme crânien)
- Handicap intellectuel avec ou sans troubles associés

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

En fonction du service : du département aux communauté(s) de communes

Partage du territoire pour les SAMSAH :

- SAMSAH Charente Limousine CHCC (Chabanais) : Nord Est du département
- SAMSAH Ardevie : Grand Cognac (Cognac) et Angoulême / sud Charente (Angoulême)
- SAMSAH EIRC – TSA 18-60 ans
- SAMSAH TSA 16 – EPNAK et CHCC

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- Le médecin traitant
- Autres : MDPH, mandataire judiciaire, service sociaux, professionnels de santé, établissements de santé

Selon le service : notification MDPH obligatoire ou possibilité aux partenaires de solliciter le service pour une évaluation et un accompagnement dans le montage du dossier MDPH si la personne relève bien du service

Admission

Critères d'inclusion :

- Notification d'orientation « SAMSAH » / « SAVS » délivrée par la M.D.P.H
 - Evaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire

Double notification possible pour les SAVS, selon les besoins de la personne

Critères de non-inclusion :

- Refus de la personne d'être accompagnée
- Personne vivant en établissement
- Handicap de la personne ne correspondant pas au public accueilli au sein du service
- Besoin d'un accompagnement pluridisciplinaire pour bénéficier d'un SAVS/SAMSAH

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

Selon le service :

- Médecin spécialiste en fonction du public accueilli (psychiatrie, médecine physique et de réadaptation)
- Psychologue / neuropsychologue
- Professionnels techniques : technicien de compensation sensoriel
- Infirmier
- Ergothérapeute
- Travailleurs sociaux : éducatrice spécialisée, assistante de service social, CESF
- Secrétaire médicale
- Direction

Limites d'intervention

Réception de demande ne relevant pas du service : typologie du public (hors limite d'âge ou hors pathologie) ou demande d'accompagnement en lien avec le droit → après évaluation de la situation, réorientation, si possible, en fonction des dispositifs existants.

Difficulté d'accès aux soins en fonction du territoire / de l'environnement → nécessité pour la MDPH de prendre en considération ces éléments : désert médical, incapacité de la personne à se déplacer, difficulté à trouver un transport adapté ou non, moins de visites à domicile des médecins traitants, professionnels de santé peu « sensibilisés » ou ayant une méconnaissance sur le handicap ou de la pathologie de la personne, incompréhension de la personne lors de l'entretien médical

Réticence de certains professionnels pour remplir le dossier médical MDPH (renvoi entre médecins généralistes et spécialistes pour le remplir) → nécessité de remplir précisément le projet de vie, d'apporter un bilan au dossier

Handicap invisible / stigmatisation possible pour certains publics (handicap psychique)

Manque de places en établissement d'hébergement / ESAT → la personne reste par défaut pris en charge par le service, ou doit être hospitalisée, ou arrêt de la prise en charge car plus d'évolution possible dans l'accompagnement → demandes en dehors du département

Evolution de la population pour :

- SAMSAH Charente Limousine : de plus en plus de jeune avec un projet d'emploi
- SAVS ADAPEI : de plus en plus de parents ou futurs parents

Services sociaux des entreprises - Poste, SNCF et SERSO

Mission principale

Accompagner l'individu dans sa globalité :

- Interfaces entre la vie professionnelle et la vie personnelle/familiale
- Prévention des risques psycho-sociaux / qualité de vie au travail
- Maintien en l'emploi / la désinsertion professionnelle
- Possibilité d'accompagner les personnes pensionnées, réformées (en fonction de l'entreprise)

Accompagnement et coordination

Missions détaillées

Actions préventives et curatives

- Polyvalence de catégorie : accompagnement dans le cadre du budget, logement, accès aux droits, séparation, droit du travail, maintien dans l'emploi, handicap, maternité, décès (à l'exception de la protection de l'enfance)
- Prévention : animation d'ateliers à destination des usagers, des directions
- Cellule post-agression / gestion de crise
- Médiation : gestion des conflits internes à l'entreprise
- Accompagnement managérial
- Rôle d'alerte auprès des Directions
- Actions collectives : séjours, réunions d'informations

Liste non exhaustive : aucun critère d'inclusion / aucune dérogation (sauf protection de l'enfance)

Public

Salariés et la famille (ascendants / descendants)

Etudiants : alternants, apprentis, contrats professionnels

Possibilité personnes pensionnées / réformées selon l'entreprise

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

Département ou selon l'entreprise

Saisine

Médecin du travail, partenaires extérieurs (MDS, éducation nationale, etc.), l'agent lui-même, la Direction (notamment service RH et service paye)

Service non imposé / non obligatoire → service proposé, mis à disposition au service des salariés

Démarche proactive du service social → actions d'aller-vers les salariés

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

Travailleurs sociaux avec les mêmes missions : ASS, CESF, Educateurs spécialisés (avec des missions spécifiques en lien avec l'enfance)

Services spécifiques selon l'entreprise et selon les besoins des usagers : service aide familiale, médecine du travail, associations internes, etc.

Limites d'intervention

Fracture numérique pour certains salariés → orientation vers France Service si démarche simple

Difficulté dans l'accès aux soins : dentistes, médecins traitants, prise en charge dans le cadre de la santé mentale, etc. → pas de professionnels, délais très importants

Situations des personnes de plus en plus dégradées, en lien avec le post-covid, la crise financière, les réseaux, les médias, etc. → beaucoup d'anxiété, actions non réfléchies sur les conséquences → difficultés pour le territoire de répondre à ces problématiques

Démarches complexifiées du fait du numérique, du cadre très limité d'actions de certaines institutions (gendarmerie, pompiers, SAMU, etc.)

Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile - SPASAD

Les SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) sont des services assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile. Ils proposent à la fois des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile.

Les personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile peuvent ainsi faire appel à un service unique pour la mise en place des interventions qui sont assurées par une même équipe.

Objectif principal

Informer / orienter

Coordonner

Assurer sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou des soins de base et relationnels à domicile

Missions détaillées

- Maintenir le domicile
- Apporter un soutien et des conseils à la famille pour faciliter le maintien à domicile
- Prévenir ou retarder la perte d'autonomie et la dégradation de l'état de santé
- Eviter et écourter les hospitalisations
- Faciliter les retours à domicile
- Lutter contre l'isolement
- Reporter une admission en établissement d'hébergement
- Accompagner la fin de vie

Interventions : Les soins sont assurés 7 jours/7 par l'équipe soignante ou des aides à domicile.

Le nombre de passages et le contenu des interventions sont définis selon les besoins de chacun et traduits en un projet de soins individualisé :

- Soins infirmiers sur prescription médicale
- Aide aux soins d'hygiène et de confort
- Aide à l'habillage et au déshabillage
- Réfection du lit
- Aide au lever et au coucher
- Soins relationnels, de prévention et d'éducation à la santé
- Préparation et installation aux repas
- Entretien du logement
- Courses
- Répit de l'aidant
- Activités occupationnelles

Public

- Personnes de plus de 60 ans et dépendantes
- Personnes de moins de 60 ans atteints d'une maladie chronique et bénéficiant d'une ALD
- Personnes de moins de 60 ans en situation de handicap

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

3 SPASAD en Charente :

- SPASAD Soins 16 : Département
- SPASAD CHLR : 29 communes - CC Porte du Périgord
- SPASAD Amical/Croix Rouge : Grand Angoulême, Grand Cognac, Rouillacais, 4B Sud Charente

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage
- Le médecin traitant
- IDEL, médecins gériatres
- Autres : Services hospitaliers, DAC, Conseil Départemental, Plateforme des aidants, EHPA, Résidences séniors

Admission

Critères d'inclusion :

- Prescription médicale
- Critères d'âge et état de santé (voir « public »)

Critères de non-inclusion :

- Hébergement en ESMS
- Situation au domicile ne permettant de garantir la sécurité de la prise en soin et du personnel

Procédure / Porte d'entrée :

- Prescription médicale

Demande au service des admissions : téléphone, fiche de demande SSIAD pour les CH/professionnels libéraux

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs : évaluateurs/responsables de secteur, agents de planning, cadres
- Infirmiers : IDE de coordination, IDEL
- Autres professionnels paramédicaux : aides-soignantes, AES
- Auxiliaires de vie

Limites d'intervention

En lien avec la situation

Situation au domicile ne permettant de garantir la sécurité des prises en soins et du personnel → orientation vers le DAC

En cas de situation critique, possibilité d'organiser des relais entre SSIAD (limiter l'épuisement des professionnels)

Les limites peuvent être l'isolement social si les soins nécessitent une surveillance continue.

En lien avec la ville

La démographie médicale en baisse sur le département est problématique pour la coordination → impact sur le suivi médical, pas de visite à domicile, manque de réactivité par manque de temps ou d'information (exemple : non informé de l'hospitalisation)

Limite des interventions quand plusieurs structures (ex : DAC/SSIAD notamment)

En lien avec les centres hospitaliers

Plusieurs interlocuteurs au sein des CH : service social, services d'hospitalisation, secrétariat du service d'hospitalisation → réception de plusieurs demandes

Le CH adresse une demande à tous les SSIAD → plusieurs SSIAD peuvent venir faire l'évaluation à domicile

Demande de SSIAD alors que le patient ne souhaite pas d'intervention

Demande de SSIAD alors que le patient relèverait d'une HAD → réorientation vers la HAD

Service de Soins Infirmiers A Domicile - SSIAD

Objectif principal

- Coordonner
- Assurer sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou des soins de base et relationnels à domicile

Missions détaillées

- Maintenir le domicile
- Apporter un soutien et des conseils à la famille pour faciliter le maintien à domicile
- Prévenir ou retarder la perte d'autonomie et la dégradation de l'état de santé
- Eviter et écourter les hospitalisations
- Faciliter les retours à domicile
- Lutter contre l'isolement
- Reporter une admission en établissement d'hébergement
- Accompagner la fin de vie

Interventions :

Les soins sont assurés 7 jours/7 par l'équipe soignante

Le nombre de passages et le contenu des interventions sont définis selon les besoins de chacun et traduits en un projet de soins individualisé :

- Soins infirmiers sur prescription médicale
- Aide aux soins d'hygiène et de confort
- Aide à l'habillage et au déshabillage
- Réfection du lit
- Aide au lever et au coucher
- Soins relationnels, de prévention et d'éducation à la santé

Public

- Personnes de plus de 60 ans et dépendantes
- Personnes de moins de 60 ans atteints d'une maladie chronique et bénéficiant d'une ALD
- Personnes de moins de 60 ans en situation de handicap

Secteur géographique d'intervention pour les professionnels

4 SSIAD en Charente :

- SPASAD Soins 16 : Département
- SSIAD Mutualité : Département
- SPASAD CHLR : 29 communes - CC Porte du Périgord
- SPASAD Amicial/Croix Rouge : Grand Angoulême, Grand Cognac, Rouillacais, 4B Sud Charente

Saisine

- La personne elle-même / représentant légal
- L'entourage

- Le médecin traitant
- IDEL, médecins gériatres
- Autres : Services hospitaliers, DAC, Conseil Départemental, Plateforme des aidants, EHPA, Résidences séniors

Admission

Critères d'inclusion :

- Prescription médicale
- Critères d'âge et état de santé (voir « public »)

Critères de non-inclusion :

- Hébergement en ESMS
- Situation au domicile ne permettant de garantir la sécurité de la prise en soin et du personnel

Procédure / Porte d'entrée :

- Prescription médicale
- Demande au service des admissions: téléphone, fiche de demande SSIAD pour les CH/professionnels libéraux

Compétences mobilisables / Composition de l'équipe professionnelle

- Agents administratifs
- Infirmiers : IDE de coordination, IDEL
- Autres professionnels paramédicaux : aides-soignantes, AES

Limites d'intervention

En lien avec la situation

Situation au domicile ne permettant de garantir la sécurité des prises en soins et du personnel → orientation vers le DAC. En cas de situation critique, possibilité d'organiser des relais entre SSIAD (limiter l'épuisement des professionnels)

Les limites peuvent être l'isolement social si les soins nécessitent une surveillance continue.

En lien avec la ville

La démographie médicale en baisse sur le département est problématique pour la coordination → impact sur le suivi médical, pas de visite à domicile, manque de réactivité par manque de temps ou d'information (exemple : non informé de l'hospitalisation). Limite des interventions quand plusieurs structures (ex : DAC/SSIAD notamment)

En lien avec les centres hospitaliers

Plusieurs interlocuteurs au sein des CH : service social, services d'hospitalisation, secrétariat du service d'hospitalisation → réception de plusieurs demandes

Le CH adresse une demande à tous les SSIAD → plusieurs SSIAD peuvent venir faire l'évaluation à domicile

Demande de SSIAD alors que le patient ne souhaite pas d'intervention

Demande de SSIAD alors que le patient relèverait d'une HAD → réorientation vers la HAD

Pour plus d'information :

Elsa DORNE, Responsable des projets territoriaux

elsa.dorne@dac-16.fr

contact@dac-16.fr

Retrouvez tout l'annuaire du DAC sur :

<https://annuaire.dac-16.fr/>

Si vous souhaitez inscrire au sein de ce guide votre dispositif et travailler à une fiche récapitulative des missions :

elsa.dorne@dac-16.fr

Fiche structure cartographie des acteurs : <https://www.dac-16.fr/documents-ressources>

Si vous souhaitez modifier la fiche de typologie de rattachement :

elsa.dorne@dac-16.fr

Fiche structure cartographie des acteurs : <https://www.dac-16.fr/documents-ressources>